

Charte – événements et animations

Site internet

Pour paraître sur le site internet www.vercorin.ch, nous vous prions de bien vouloir remplir le Formulaire d'annonce événements et le transmettre à info@vercorin.ch au moins **une semaine** avant l'événement.

Newsletter

À la fin de chaque mois, l'Office du Tourisme de Vercorin envoie une newsletter afin de mettre en avant quelques événements/expositions/informations importantes. À la fin de celle-ci, un lien vers notre site menant à la liste complète des événements pour le mois à venir est également proposé.

L'Office du Tourisme se permet de choisir les événements qu'il souhaite mettre en avant ou non. Un tournus est réalisé de manière équitable afin que tout le monde puisse en bénéficier.

Les informations suivantes doivent nous être transmises **avant le 20** du mois en cours en **français**.

- Image de bonne qualité 274x200 pixels
- Texte : 200 minimum et 300 maximum caractères (espaces compris)
- Informations pour le site internet (voir « Site internet » ci-dessus), afin que nous puissions insérer le lien qui redirige vers l'événement dans la rubrique « Événements » sur www.vercorin.ch

Réseaux sociaux

Vercorin Tourisme est présent sur Facebook @Vercorintourisme et sur Instagram @Vercorin_

Des stories (Instagram et Facebook) ou des publications (Facebook) peuvent être faites (selon ordre de priorité et informations transmises).

Pour ce faire, les informations suivantes doivent être transmises à info@vercorin.ch au moins **deux semaines** avant l'événement en français :

- Titre
- Date
- Description
- Lien vers votre site internet si les informations « Site internet » ci-dessus n'ont pas été transmises
- Image de bonne qualité

De plus, lorsque vous-mêmes publiez des stories ou publication sur les réseaux sociaux, n'hésitez pas à nous **taguer** afin que nous puissions repartager l'information.

Site internet Magic Pass

Nous pouvons transmettre une « Offre à découvrir » à Magic Pass afin que votre événement / animation paraisse sur le site www.magicpass.ch. Pour que ce soit le cas, il faut qu'elle respecte les critères suivants (établis par Magic Pass):

- Animation et/ou événement se déroulant durant la période d'exploitation des remontées mécaniques, en journée ou en soirée. Les événements peuvent être réguliers ou ponctuels.
- Installations sportives spécifiques au sein de la destination (pistes de ski de fond, de luge, snowpark etc.)
- Activités nécessitant l'utilisation des remontées mécaniques (également compris les offres se déroulant dans les restaurants se trouvant sur les pistes de ski et nécessitant une utilisation des remontées mécaniques pour y accéder.)

En cas d'intérêt de votre part et si ces critères sont respectés, nous vous transmettrons le formulaire adapté.

Affiche et flyer

Dans le cas où vous souhaitez afficher vos flyers ou affiches dans le village, voici quelques conditions :

- **Uniquement les affiches A4** peuvent être mises sur les différents tableaux/supports, disponibles dans le village, prévus à cet effet. Les affiches plus grandes seront automatiquement **enlevées**.
- Support en bois Maison Bourgeoise et Parc à Moutons : nous vous prions de bien vouloir afficher votre événement sur **l'un des deux supports** seulement. Les affiches en doublons seront **enlevées**.
- Dans l'idéal, vos affiches doivent être **plastifiées**. En raison de la pluie et du vent, les affiches en papier risquent d'être arrachées et de se disperser dans le village. Cela ne donne pas une bonne image de la station.
- À l'Office du Tourisme des affiches A4 (au plus grand) peuvent être posées sur les tableaux/support, à l'extérieur. L'Office du Tourisme se charge de les poser, merci de bien vouloir **les transmettre à l'accueil**.
Les flyers A5 (au plus grand), carte de visite etc. sont acceptés. Ils seront mis en avant à l'intérieur de l'Office.

Infoguide

Afin de « guider » les touristes à Vercorin, un petit livret nommé « Infoguide » est édité en Français, Allemand et Anglais. Il y en a un pour la saison d'hiver et un pour celle d'été/automne.

L'Office du Tourisme envoie un mail de rappel aux partenaires afin que ceux-ci transmettent les éventuelles modifications qui les concernent. Passé le délai imposé dans ce mail, plus aucune modification ne sera possible jusqu'à la prochaine édition.

Liste des événements :

- Nous transmettre le titre de l'événement et sa date, avant septembre (hiver) et en avril (été).

Divers

Si une information globale vous concernant doit être modifiée en cours de saison, nous vous prions de bien vouloir nous la transmettre à info@vercorin.ch le plus rapidement possible. Elle sera mise à jour sur notre site internet.

En début de saison (été/hiver), l'Office du Tourisme fait une livraison de brochures/flyers concernant la station, aux hébergements et restaurants. Si ces derniers arrivent à rupture de stock de ces documents, ils sont priés de s'en approvisionner **de manière autonome** à l'Office du Tourisme (directement à leur accueil) ou de les contacter.

L'Office du Tourisme se réserve le droit de publier ou non les informations transmises. Si elles ne sont pas complètes, ne répondent pas aux critères demandés ou n'ont pas été envoyées dans les délais, les informations ne seront pas publiées.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition en cas de question(s).

Vercorin Tourisme